



NATIONS  
UNIES

EP

UNEP/MED WG.502/2 Rev.1

---



PNUE



PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

18 juin 2021  
Original : Anglais  
Français

---

Quinzième Réunion des Points Focaux ASP/DB

Vidéoconférence, 23-25 juin 2021

**Point 2 de l'ordre du jour : Organisation de la réunion**

**Ordre du jour Provisoire Annoté**

Note :

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des États, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2021 Programme des Nations Unies pour l'environnement / Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM)  
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC)  
Boulevard du Leader Yasser Arafat  
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie  
E-mail : [car-asp@spa-rac.org](mailto:car-asp@spa-rac.org)

## Ordre du jour Provisoire Annoté

### Introduction

1. Lors de leur vingt et unième réunion ordinaire (Naples, Italie, 2-5 décembre 2019), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée, et à ses protocoles, ont invité le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (SPA/RAC), à convoquer en 2021 la quinzième réunion des points focaux pour les aires spécialement protégées et la diversité biologique (ASP/DB) pour l'exercice biennal 2020-2021.
2. Suite à l'aimable invitation du gouvernement maltais, la réunion devait se tenir à Malte. Cependant, en raison des conditions sanitaires causées par la pandémie de COVID-19 et suivant la recommandation du Programme des Nations Unies pour l'environnement / Unité de Coordination du Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM) - Secrétariat de la Convention de Barcelone, toutes les réunions prévues jusqu'en juillet 2021 seront organisées par téléconférence. Par conséquent, la quinzième réunion des points focaux ASP/DB se tiendra par vidéoconférence, du 23 au 25 juin 2021.
3. Les annotations ci-après à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour assister la réunion dans ses délibérations.

### Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. La réunion sera ouverte le mercredi 23 juin 2021, à 8h30 UTC+1, par le représentant du pays hôte, de l'unité de coordination du PAM et du SPA/RAC.
5. Tous les Points Focaux ASP/DB ont été invités à assister à la réunion ou à désigner leurs représentants.
6. Les organisations intergouvernementales ou non-gouvernementales concernées ont également été invitées à désigner leurs représentants à la réunion, en qualité d'observateurs.
7. Le SPA/RAC assurera le secrétariat de la réunion, avec l'aide de représentants d'autres composantes du PAM, afin de présenter les documents qu'ils ont élaborés et de contribuer à leur discussion, le cas échéant.

Document(s) d'information présentant un intérêt particulier pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP/MED WG.502/Inf.1	Liste provisoire des participants

### Point 2 de l'ordre du jour : Organisation de la réunion

#### 2.1. Règlement intérieur

8. Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et ses protocoles (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) tel que modifié par les Parties contractantes (UNEP(OCA)/MED IG.1/5 et UNEP(OCA)/MED IG.3/5) s'appliqueront *mutatis mutandis* à cette réunion.

#### 2.2. Élection du bureau

9. Tout en respectant le principe de la parité homme-femme et de la répartition géographique équitable, la réunion élira, parmi les représentants des Parties contractantes, un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

### 2.3. Adoption de l'ordre du jour

10. L'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat et publié sous la cote UNEP/MED WG.502/1 Rev.1 et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption par la réunion. La réunion sera également invitée à examiner et à adopter le calendrier proposé à la fin du présent document.

### 2.4. Organisation des travaux

11. Il est proposé que la réunion se tienne en sessions quotidiennes de 8h30 UTC+1 à 11h30 UTC+1 et de 12h30 UTC+1 à 17h00 UTC+1, sous réserve d'ajustements, si nécessaire.
12. Il est prévu que la réunion aborde tous les points de l'ordre du jour dans le temps imparti.
13. Le troisième jour (25 juin 2021), une session en matinée aura lieu de 11h30 UTC+1 à 13h00 UTC+1. Il est prévu de clôturer la réunion à 13h00 UTC+1 après avoir adopté ses conclusions et recommandations, ainsi que les annexes techniques du rapport.
14. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. Une interprétation simultanée sera disponible pour toutes les séances plénières de la réunion.

<b>Document(s) de travail présentant un intérêt particulier pour ce point de l'ordre du jour</b>	
UNEP/MED WG.502/1 Rev.1	Ordre du jour provisoire
UNEP/MED WG.502/2	Ordre du jour provisoire annoté
<b>Document(s) d'information présentant un intérêt particulier pour ce point de l'ordre du jour</b>	
UNEP/MED WG.502/Inf.2	Liste provisoire de documents

#### **Point 3 de l'ordre du jour : État de mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique (ASP/DB) en Méditerranée**

15. Se référant au document UNEP/MED WG.502/3, le Secrétariat présentera un résumé des rapports soumis par les Parties contractantes, par le biais du système de rapport en ligne de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. La période couverte par ces rapports est la période biennale 2018-2019.
16. Les représentants des Parties contractantes seront invités à faire part de leurs commentaires sur l'aperçu fourni et à le compléter, si nécessaire.

<b>Document(s) de travail présentant un intérêt particulier pour ce point de l'ordre du jour</b>	
UNEP/MED WG.502/3	Rapport sur le statut de la mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB)

#### **Point 4 de l'ordre du jour : Rapport sur l'état d'avancement des activités menées pour mettre en œuvre le thème principal Biodiversité et Ecosystèmes depuis la quatorzième réunion des Points Focaux pour les ASP/DB**

17. Se référant principalement au document UNEP/MED WG.502/4, le directeur du SPA/RAC présentera le rapport sur l'état d'avancement des activités menées par le SPA/RAC, principalement en relation avec le thème principal de la biodiversité et des écosystèmes, depuis la quatorzième réunion des points focaux

ASP/DB (Portoroz, Slovénie, 18-21 juin 2019), en soulignant les principales réalisations et les défis rencontrés lors de la mise en œuvre du programme de travail.

18. La réunion devrait examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail et formuler des observations, le cas échéant.

<b>Document(s) de travail présentant un intérêt particulier pour ce point de l'ordre du jour</b>	
UNEP/MED WG.502/4	Rapport sur l'état d'avancement des activités menées pour mettre en œuvre le thème principal Biodiversité et Écosystèmes depuis la Quatorzième réunion des Points Focaux ASP/DB
<b>Document(s) d'information présentant un intérêt particulier pour ce point de l'ordre du jour</b>	
UNEP/MED WG.502/Inf.6	Suivi des captures accidentelles d'espèces vulnérables dans les pêcheries de la Méditerranée et de la mer Noire - Méthodologie de collecte des données (disponible en anglais uniquement)
UNEP/MED WG.502/Inf.7	Guide d'identification des espèces vulnérables capturées accidentellement au cours d'activités de pêche en Méditerranée
UNEP/MED WG.502/Inf.8	Guide d'identification de poche des principales espèces vulnérables capturées accidentellement dans les pêcheries de la Croatie, l'Italie, le Maroc, la Tunisie et la Turquie
UNEP/MED WG.502/Inf.9	Le Protocole Pan-Méditerranéen d'échouage des tortues marines

## **Point 5 de l'ordre du jour : Conservation des Espèces et des Habitats**

### **5.1. Mise à jour du plan d'action pour la conservation des Cétacés en mer Méditerranée**

19. Le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.502/5 contenant le projet de mise à jour du plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée.
20. La réunion sera invitée à examiner les modifications proposées au plan d'action et à convenir de sa soumission, le cas échéant, à la réunion des points focaux du PAM et à la COP 22 pour adoption.

<b>Document(s) de travail présentant un intérêt particulier pour ce point de l'ordre du jour</b>	
UNEP/MED WG.502/5	Projet de mise à jour du Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée

### **5.2. Mise à jour du plan d'action pour la conservation des habitats et des espèces associés aux monts sous-marins, aux grottes sous-marines et canyons, aux fonds durs aphotiques et phénomènes chimio-synthétiques en mer Méditerranée (Plan d'action pour les Habitats Obscurs)**

21. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.502/6 contenant le projet de mise à jour du plan d'action pour la conservation des habitats et espèces associés aux monts sous-marins, aux grottes sous-marines et canyons, aux fonds durs aphotiques et phénomènes chimio-synthétiques en mer Méditerranée (Plan d'action pour les Habitats Obscurs).
22. La réunion sera invitée à examiner les modifications proposées au plan d'action et à convenir de sa soumission, le cas échéant, à la réunion des points focaux du PAM et à la COP 22 pour adoption.

<b>Document(s) de travail présentant un intérêt particulier pour ce point de l'ordre du jour</b>	
UNEP/MED WG.502/6	Projet de mise à jour du Plan d'action pour la conservation des habitats et espèces associés aux monts sous-marins, aux grottes sous-marines et canyons, aux fonds durs aphotiques et phénomènes chimio-synthétiques en mer Méditerranée (Plan d'action pour les Habitats Obscurs)
<b>Document(s) d'information présentant un intérêt particulier pour ce point de l'ordre du jour</b>	
UNEP/MED WG.502/Inf.3	Lignes directrices pour l'évaluation de l'impact environnemental sur les assemblages de coralligènes et de maërls
UNEP/MED WG.502/Inf.4	Manuel d'interprétation des types d'habitats marins en mer Méditerranée
UNEP/MED WG.502/Inf.5	Projet MedKeyHabitats II : Cartographie des habitats clés marins et évaluation de leur vulnérabilité aux activités de pêche en Méditerranée

### **5.3. Premiers éléments pour élaborer la Liste de référence des types d'habitats pélagiques en mer Méditerranée**

23. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.502/7 Premiers éléments pour élaborer la Liste de référence des types d'habitats pélagiques en mer Méditerranée.
24. La réunion sera invitée à examiner la proposition, à prendre note du document et à convenir de demander à la réunion des points focaux du PAM et à la COP 22, le cas échéant, un mandat pour élaborer la Liste de référence des types d'habitats pélagiques en mer Méditerranée pour examen par la COP 23.

<b>Document(s) de travail présentant un intérêt particulier pour ce point de l'ordre du jour</b>	
UNEP/MED WG.502/7	Premiers éléments pour élaborer la Liste de référence des types d'habitats pélagiques en mer Méditerranée

### **5.4. Projet de Stratégie pour la gestion des eaux de ballast en mer Méditerranée : 2022-2027**

25. Tout en se référant au document UNEP/MED WG.502/8, le représentant du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) présentera le projet de stratégie pour la gestion des eaux de ballast en mer Méditerranée pour la période 2022-2027, élaboré en collaboration avec le SPA/RAC, et précédemment présenté à la quatorzième réunion des points focaux du REMPEC (vidéoconférence, 31 mai - 2 juin 2021).
26. Les participants à la réunion seront invités à examiner et à donner leur avis sur le projet de stratégie.

<b>Document(s) de travail présentant un intérêt particulier pour ce point de l'ordre du jour</b>	
UNEP/MED WG.502/8	Projet de Stratégie pour la gestion des eaux de ballast en Mer Méditerranée : 2022-2027

**Point 6 de l'ordre du jour : Conservation des sites d'intérêt écologique particulier**

**6.1. Rapport du Président et de la Vice-Présidente du Groupe ad hoc d'experts pour les aires marines protégées en Méditerranée (AGEM) sur les travaux du groupe au cours de la période 2020-2021**

27. Se référant au document UNEP/MED WG.502/9, le Secrétariat, suivi par le président et la vice-présidente de l'AGEM, présentera le rapport du président et de la vice-présidente du Groupe ad hoc d'experts pour les aires marines protégées en Méditerranée (AGEM) sur les travaux du groupe au cours de la période 2020-2021.
28. La réunion devrait permettre de formuler des commentaires et des avis sur les travaux de l'AGEM, si nécessaire.

<b>Document(s) de travail présentant un intérêt particulier pour ce point de l'ordre du jour</b>	
UNEP/MED WG.502/9	Rapport du Président et de la Vice-Présidente du Groupe ad hoc d'experts pour les aires marines protégées en Méditerranée (AGEM) sur les travaux du groupe au cours de la période 2020-2021

**6.1.1. Critères d'inclusion des Aires Spécialement Protégées (ASP) dans le Répertoire des ASP de Méditerranée**

29. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le projet de critères d'inclusion des Aires Spécialement Protégées (ASP) dans le Répertoire des ASP de la Méditerranée soumis sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.502/10.
30. La réunion sera invitée à examiner les critères proposés et à convenir de leur soumission, le cas échéant, à la réunion des points focaux du PAM et à la COP 22 pour adoption.

<b>Document(s) de travail présentant un intérêt particulier pour ce point de l'ordre du jour</b>	
UNEP/MED WG.502/10	Projet de Critères d'inclusion des Aires Spécialement Protégées (ASP) dans le Répertoire des ASP de Méditerranée

**6.1.2. Considérations sur l'identification et le signalement des Autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) dans le milieu marin et côtier de Méditerranée**

31. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.502/11 comprenant des considérations sur l'identification et le signalement d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) dans le milieu marin et côtier de Méditerranée.
32. La réunion sera invitée à examiner les orientations proposées et à convenir de la possibilité de soumettre, le cas échéant, des recommandations spécifiques qui seront incluses dans le projet de décision correspondant qui sera soumis à la réunion des points focaux du PAM et à la COP 22 pour adoption.

<b>Document(s) de travail présentant un intérêt particulier pour ce point de l'ordre du jour</b>	
UNEP/MED WG.502/11	Orientations sur l'identification et le signalement des Autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) dans le milieu marin et côtier de Méditerranée

## 6.2. Stratégie régionale pour les aires marines et côtières protégées (AMCP) et les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) en Méditerranée pour l'après-2020

33. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le projet de stratégie régionale pour les aires marines et côtières protégées (AMCP) et les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) en Méditerranée pour l'après-2020, soumis à la réunion sous la cote UNEP/MED WG.502/12.
34. La réunion sera invitée à examiner le projet de document stratégique et à convenir de sa soumission, le cas échéant, à la réunion des points focaux du PAM et à la COP 22 pour adoption.

<b>Document(s) de travail présentant un intérêt particulier pour ce point de l'ordre du jour</b>	
UNEP/MED WG.502/12	Projet de Stratégie régionale pour les aires marines et côtières protégées (AMCP) et les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) en Méditerranée pour l'après-2020

## 6.3. Liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (Liste des ASPIM)

### 6.3.1. Evaluation périodique ordinaire des ASPIM

35. Le Secrétariat présentera le rapport sur la révision périodique ordinaire des aires inscrites sur la liste des ASPIM, entrepris en 2021 (UNEP/MED WG.502/13). Cet examen concernait les onze ASPIM suivantes :
- Réserve des tortues de Lara-Toxeftra (Chypre) ;
  - Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio (France) ;
  - Aire marine protégée de Capo Caccia-Isola Piana (Italie) ;
  - Aire marine protégée de Miramare (Italie) ;
  - Aire marine protégée de Plemmirio (Italie) ;
  - Aire marine protégée de Punta Campanella (Italie) ;
  - Aire marine protégée de Tavolara-Punta Coda Cavallo (Italie) ;
  - Aire marine protégée et Réserve naturelle de Torre Guaceto (Italie) ;
  - Parc national d'Al-Hoceima (Maroc) ;
  - Archipel du Parc national de Cabrera (Espagne) ; et
  - Falaises de Maro-Cerro Gordo (Espagne).
36. Le Secrétariat informera également la réunion de l'état d'avancement du développement du "Système d'évaluation des ASPIM" en ligne et des ASPIM à évaluer au cours de la prochaine période biennale.
37. Sous ce point de l'ordre du jour, les représentants du Liban et de la Tunisie seront invités à informer la réunion de l'identification et du lancement de mesures correctives adéquates pour leurs ASPIM qui ont été incluses dans une période de nature provisoire par la COP 21.
38. La réunion est appelée à examiner les rapports de révision ordinaire et à formuler des recommandations, selon le cas, à l'intention de la réunion des points focaux du PAM et de la COP 22.

<b>Document(s) de travail présentant un intérêt particulier pour ce point de l'ordre du jour</b>	
UNEP/MED WG.502/13	Rapport sur la Révision périodique ordinaire des aires inscrites sur la Liste des ASPIM



### 6.3.2. Inscription d'aires sur la Liste des ASPIM

39. Le Secrétariat informera la réunion qu'aucune proposition d'inscription d'aires sur la liste des ASPIM n'a été reçue pendant l'intersession.
40. La réunion sera invitée à formuler des recommandations, au besoin.

### 6.3.3. Concepts pour la création d'une Journée des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (Journée des ASPIM) et d'un Certificat pour les ASPIM

41. Le Secrétariat présentera les projets de concepts pour la création d'une Journée des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (Journée des ASPIM) et d'un Certificat pour les ASPIM présentés dans le document UNEP/MED WG.502/14.
42. La réunion sera invitée à examiner les concepts proposés et à convenir de leur soumission, le cas échéant, à la réunion des points focaux du PAM et à la COP 22 pour adoption.

<b>Document(s) de travail présentant un intérêt particulier pour ce point de l'ordre du jour</b>	
UNEP/MED WG.502/14	Projet de Concepts pour la création d'une Journée des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (Journée des ASPIM) et d'un Certificat pour les ASPIM

### 6.4. Projet de document d'orientation pour l'identification et la désignation des Zones Maritimes Particulièrement Vulnérables par rapport aux Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne

43. Tout en se référant au document UNEP/MED 502/15, le représentant du REMPEC présentera le projet de document d'orientation pour l'identification et la désignation des zones maritimes particulièrement vulnérables en relation avec les aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne, élaboré en collaboration avec le SPA/RAC, et précédemment présenté à la quatorzième réunion des points focaux du REMPEC (vidéoconférence, 31 mai - 2 juin 2021).
44. Les participants à la réunion seront invités à examiner et à donner leur avis sur ce projet de document d'orientation.

<b>Document(s) de travail présentant un intérêt particulier pour ce point de l'ordre du jour</b>	
UNEP/MED WG.502/15	Projet de Document d'orientation pour l'identification et la désignation des Zones Maritimes Particulièrement Vulnérables par rapport aux Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne

**Point 7 de l'ordre du jour : État de la mise en œuvre de la feuille de route de l'Approche Écosystémique (EcAp)**

**7.1. Mise en œuvre de la deuxième phase (2019-2021) du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP - Biodiversité et espèces non-indigènes) dans le cadre de la feuille de route de l'EcAp**

45. Le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.502/16 sur la mise en œuvre de la deuxième phase (2019-2021) du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP - Biodiversité et espèces non-indigènes) dans le cadre de la feuille de route de l'EcAp.
46. Le Secrétariat présentera également, pour information, les résultats d'une analyse comparative entre l'IMAP du PNUE/PAM et les nouveaux cadres de décision de la CE sur le BEE en vue de l'évaluation du BEE pour la composante biodiversité (UNEP/MED WG.502/Inf.10) et l'interaction des pressions, des impacts et des éléments d'état dans l'évaluation du BEE et l'interrelation entre les différents objectifs écologiques pertinents (UNEP/MED WG.502/Inf.11) tels que présentés et discutés par la réunion CORMON (10-11 juin 2021) . Les prochaines étapes et la voie à suivre seront également examinées.
47. La réunion est appelée à
- examiner, modifier et approuver (i) l'annexe A " Mise à jour des protocoles de surveillance des habitats benthiques " ; (ii) l'annexe B " Échelles de suivi et d'évaluation, critères d'évaluation, seuils et valeurs de référence pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 du IMAP relatifs aux mammifères marins " et (iii) l'annexe C " Échelles de suivi et d'évaluation, critères d'évaluation, seuils et valeurs de référence pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 du IMPA relatifs aux tortues marines " , et d'envisager leur utilisation aux fins de la préparation du QSR MED 2023 ;
  - discuter et approuver l'annexe D "la fiche d'orientation révisée pour l'indicateur commun IMAP 6 relatif aux espèces non indigènes" et convenir de sa soumission pour approbation à la 8ème réunion du groupe de coordination EcAp (vidéoconférence, 9 septembre 2021).
48. La réunion devrait également examiner les progrès accomplis et fournir des conseils sur la voie à suivre pour réussir le MED QSR 2023 et discuter des moyens de renforcer la synergie entre les résultats et les produits correspondants aux niveaux national et sous-régional.

<b>Document(s) de travail présentant un intérêt particulier pour ce point de l'ordre du jour</b>	
UNEP/MED WG.502/16	Mise en œuvre de la deuxième phase (2019-2021) du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP - Biodiversité et espèces non-indigènes) dans le cadre de la feuille de route de l'EcAp
<b>Document(s) d'information présentant un intérêt particulier pour ce point de l'ordre du jour</b>	
UNEP/MED WG.502/Inf.10	Analyse comparative entreprise au regard de la décision BEE 2017/848/UE pour la biodiversité de l'IMAP et de de la Commission européenne
UNEP/MED WG.502/Inf.11	Approche méthodologique pour cartographier les interrelations entre les pressions-impacts et l'état des composantes de l'écosystème marin pour le cluster biodiversité
UNEP/MED WG.502/Inf.12	Réunions intégrées des Groupes de Correspondance de l'Approche Ecosystémique pour la mise en œuvre de l'IMAP (CORMONs) (vidéoconférence, 1-3 décembre 2020).

UNEP/MED WG.502/Inf.13	Rapport de la réunion du groupe de correspondance sur la surveillance de l'approche écosystémique (CORMON), la biodiversité et la pêche (vidéoconférence, 10-11 juin 2021)
------------------------	--

### 7.2. Etat d'avancement de la mise en œuvre du projet ODYSSEA sur les observatoires méditerranéens

49. Le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.502/Inf.12 sur le projet ODYSSEA : Opportunités pour soutenir au Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) par des systèmes d'observation marine intégrés, le renforcement des capacités et les services d'information.
50. La réunion sera invitée à prendre note et éventuellement à commenter le document en ce qui concerne le renforcement des synergies existantes entre les fournisseurs de données en vue de la publication du MEDQSR en 2023.

<b>Document(s) d'information présentant un intérêt particulier pour ce point de l'ordre du jour</b>	
UNEP/MED WG.502/Inf.14	Le projet ODYSSEA : Opportunités pour soutenir le programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) par des systèmes d'observation marine intégrés, le renforcement des capacités et les services d'information

### 7.3. Etat d'avancement de la mise en œuvre du projet Adriatique du FEM sur l'EcAp et la MSP

51. Le Secrétariat présentera brièvement les principaux résultats du projet FEM Adriatique "Mise en œuvre de l'approche écosystémique dans la mer Adriatique à travers la Planification Spatiale Maritime (MSP)" mis en œuvre en Albanie et au Monténégro par l'Unité de coordination du PAM, le SPA/RAC et le PAP/RAC.

<b>Document(s) de travail présentant un intérêt particulier pour ce point de l'ordre du jour</b>	
UNEP/MED WG.502/Inf.15	Le projet FEM Adriatique "Mise en œuvre de l'approche écosystémique dans la mer Adriatique à travers la Planification Spatiale Maritime"

### Point 8 de l'ordre du jour : Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO)

52. Tout en se référant au document UNEP/MED WG.502/17 "Projet de programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en région méditerranéenne" (Post-2020 SAPBIO), le Secrétariat présentera ce nouveau programme d'action stratégique, tel que révisé et éventuellement amendé par la 8<sup>ème</sup> Réunion des Correspondants Nationaux du SAPBIO (vidéoconférence, 22 juin 2021).
53. Les participants examineront le projet de SAPBIO post-2020 et conviendront de le soumettre à la Réunion des Points Focaux du PAM et à la COP 22 en vue de son adoption éventuelle.

<b>Document(s) de travail présentant un intérêt particulier pour ce point de l'ordre du jour</b>	
UNEP/MED WG.502/17	Projet de programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO)

**Point 9 de l'ordre du jour : Projet de Programme de travail du SPA/RAC pour l'exercice biennal 2022-2023**

54. Le Secrétariat présentera le projet de programme de travail du SPA/RAC pour la période biennale 2022-2023 (document UNEP/MED WG.502/18).
55. Sur la base des commentaires et des recommandations de la réunion, le Secrétariat élaborera une version révisée du document qui servira de base aux activités du SPA/RAC à intégrer dans le projet de programme de travail du PAM (UC et composantes) pour 2022-2023, qui sera soumis à la réunion des points focaux du PAM et à la COP 22 pour adoption.

<b>Document(s) de travail présentant un intérêt particulier pour ce point de l'ordre du jour</b>	
UNEP/MED WG.502/18	Projet de programme de travail du SPA/RAC pour l'exercice biennal 2022-2023

**Point 10 de l'ordre du jour : Questions diverses**

56. Sous ce point de l'ordre du jour, la réunion sera invitée à soulever et à discuter d'autres questions qui pourraient nécessiter une certaine attention, comme convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour provisoire.

**Point 11 de l'ordre du jour : Adoption des conclusions et recommandations de la réunion**

57. La réunion sera invitée à examiner et à adopter les conclusions et recommandations de la réunion, ainsi que les annexes techniques du rapport préparées par le Secrétariat et soumises par le Rapporteur.

**Point 12 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion**

58. La clôture de la réunion est prévue le vendredi 25 juin 2021, à 13 heures.

**EMPLOI DU TEMPS PROPOSE**  
**Horaire : UTC+1<sup>1</sup>**

**JOUR 1 : Mercredi 23 juin 2021**

<b>8h30–10h00 UTC+1</b>	<p><b>Point 1 de l'ordre du jour :</b> Ouverture de la réunion</p> <p><b>Point 2 de l'ordre du jour :</b> Organisation de la réunion</p> <p><b>Point 3 de l'ordre du jour :</b> État de mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique (ASP/DB) en Méditerranée</p>
<b>10h00–10h15 UTC+1</b>	<i>Pause café</i>
<b>10h15–11h30 UTC+1</b>	<b>Point 4 de l'ordre du jour :</b> Rapport sur l'état d'avancement des activités menées pour mettre en œuvre le thème principal Biodiversité et Écosystèmes depuis la quatorzième réunion des points focaux pour les ASP/DB
<b>11h30–12h30 UTC+1</b>	<i>Pause déjeuner</i>
<b>12h30–14h30 UTC+1</b>	<p><b>Point 5 de l'ordre du jour :</b> Conservation des Espèces et des Habitats</p> <p><b>5.1</b> Mise à jour du Plan d'action pour la conservation des Cétacés en mer Méditerranée</p> <p><b>5.2</b> Mise à jour du Plan d'action pour la conservation des habitats et espèces associés aux monts sous-marins, aux grottes sous-marines et canyons, aux fonds durs aphotiques et aux phénomènes chimio-synthétiques en mer Méditerranée (Plan d'action pour les Habitats Obscurs)</p> <p><b>5.3</b> Premiers éléments pour élaborer la Liste de référence des types d'habitats pélagiques en mer Méditerranée</p> <p><b>5.4</b> Projet de Stratégie pour la gestion des eaux de ballast en mer Méditerranée: 2022-2027</p>
<b>14h30–15h00 UTC+1</b>	<i>Pause-café</i>
<b>15h00–17h00 UTC+1</b>	<p><b>Point 6 de l'ordre du jour :</b> Conservation des sites d'intérêt écologique particulier</p> <p><b>6.1 Rapport du Président et de la Vice-Présidente du Groupe ad hoc d'experts pour les aires marines protégées en Méditerranée (AGEM) sur les travaux du groupe au cours de la période 2020-2021</b></p> <p style="padding-left: 40px;"><b>6.1.1</b> Critères d'inclusion des Aires Spécialement Protégées (ASP) dans le Répertoire des ASP de Méditerranée</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>6.1.2</b> Considérations sur l'identification et le signalement des Autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) dans le milieu marin et côtier de Méditerranée</p> <p><b>6.2</b> Stratégie régionale pour les aires marines et côtières protégées (AMCP) et les autres mesures efficaces de conservation par zone (AMCE) en Méditerranée pour l'après-2020</p>

<sup>1</sup> Le programme de la réunion est indiqué en heure UTC+1 (heure de Tunis). Les participants sont priés de le convertir en fonction de leur fuseau horaire respectif.

**JOUR 2 : Jeudi 24 juin 2021**

<p><b>8h30–10h00 UTC+1</b></p>	<p><b>Point 6 de l'ordre du jour :</b> Conservation des sites d'intérêt écologique particulier (<i>Suite</i>)</p> <p><b>6.3</b> Liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (Liste des ASPIM)</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>6.3.1</b> Evaluation périodique ordinaire des ASPIM</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>6.3.2</b> Inscription d'aires sur la Liste des ASPIM</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>6.3.3</b> Concepts pour la création d'une Journée des Aires Spécialement protégées d'Importance Méditerranéenne (Journée des ASPIM) et d'un Certificat pour les ASPIM</p> <p><b>6.4</b> Projet de document d'orientation pour l'identification et la désignation des Zones Maritimes Particulièrement Vulnérables par rapport aux Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne</p>
<p><b>10h00–10h15 UTC+1</b></p>	<p><i>Pause café</i></p>
<p><b>10h15–11h30 UTC+1</b></p>	<p><b>Point 7 de l'ordre du jour :</b> État de la mise en œuvre de la feuille de route de l'Approche Écosystémique (EcAp)</p> <p><b>7.1</b> Mise en œuvre de la deuxième phase (2019-2021) du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP - Biodiversité et espèces non-indigènes) dans le cadre de la feuille de route de l'EcAp</p> <p><b>7.2</b> État d'avancement de la mise en œuvre du projet ODYSSEA sur les observatoires méditerranéens</p> <p><b>7.3</b> Etat d'avancement de la mise en œuvre du projet Adriatique du FEM sur l'EcAp et la MSP</p>
<p><b>11h30–12h30 UTC+1</b></p>	<p><i>Pause déjeuner</i></p>
<p><b>12h30–14h30 UTC+1</b></p>	<p><b>Point 8 de l'ordre du jour :</b> Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO)</p>
<p><b>14h30–15h00 UTC+1</b></p>	<p><i>Pause café</i></p>
<p><b>15h00–17h00 UTC+1</b></p>	<p><b>Point 9 de l'ordre du jour :</b> Projet de Programme de travail du SPA/RAC pour l'exercice biennal 2022-2023</p> <p><b>Point 10 de l'ordre du jour :</b> Questions diverses</p>

**JOUR 3 : Vendredi 25 juin 2021**

<p><b>11h30- 13h00 UTC+1</b></p>	<p><b>Point 11 de l'ordre du jour :</b> Adoption des conclusions et recommandations de la réunion</p> <p><b>Point 12 de l'ordre du jour :</b> Clôture de la réunion</p>
----------------------------------	---